

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION**1.1. IDENTIFICATEUR DE PRODUIT**

Nom du produit : 14A Redi-Bath
Code du produit : Pas disponible

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Utilisation de la substance/mélange : Essais non destructifs

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fabricant **Distributeur**

Magnaflux
155 Harlem Ave.
Glenview, IL 60025 - USA
T: 847-657-5300

1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Numéro d'urgence : CHEMTREC 800-424-9300

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE**

Les dangers indiqués pour ce SDS s'appliquent au produit à pleine concentration. En diluant le produit, les dangers seront réduits. Il est de la responsabilité de l'employeur ou de l'utilisateur de déterminer l'équipement de protection individuel et les mesures de sécurité nécessaires lors de l'utilisation du produit dilué.

Classification GHS

Skin Irrit. 2
Eye Irrit. 2A

2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE**Étiquetage GHS**

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS07

Mention d'avertissement (GHS) :

Attention

Mentions de danger (GHS) :

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (GHS) :

Se laver les mains minutieusement après manipulation. Porter un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage/des gants de protection. En cas de contact avec la peau: Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. AUTRES DANGERS

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.4. TOXICITÉ AIGUË INCONNUE (GHS)

Non applicable.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**3.1. SUBSTANCE**

Non applicable.

3.2. MÉLANGE

Nom	Identificateur de produit	%
Alcools en C6-12 éthoxylés et propoxylés ou Alcools en C6-10 éthoxylés et propoxylés	(n° CAS) 68937-66-6 ou (n° CAS) 68987-81-5	4.54
Glutarate de diméthyle	(n° CAS) 1119-40-0	4.34
Succinate de diméthyle	(n° CAS) 106-65-0	1.54
2-Amino-2-méthylpropanol	(n° CAS) 124-68-5	1.34
2-Hydroxynaphtalène-1-carbaldéhyde-[(2-hydroxy-1-naphtyl)méthylène]hydrazone	(n° CAS) 2387-03-3	1.29
Dimères d'acides gras en C ₁₈ insaturés, polymérisés avec l'éthylènediamine et des acides gras de tallöl	(n° CAS) 68139-80-0	0.67
Propanol, 2-(méthylamino)-2-méthyle-	(n° CAS) 27646-80-6	0.11

RUBRIQUE 4: PREMIERS SOINS
4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas de contact de la peau, rincez immédiatement à l'eau courante. Retirez les vêtements/souliers contaminés. Lavez les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consultez un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact, se rincer immédiatement abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si cela est simple à faire, retirez les lentilles de contact si vous en portez. Si l'irritation persiste, demander une assistance médicale.
- Premiers soins après ingestion : Si le produit a été ingéré, ne PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

RUBRIQUE 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE
5.1. MOYENS D'EXTINCTION

- Moyens d'extinction appropriés : Traitez pour les matériaux environnants.
- Agents d'extinction non appropriés : Inconnu.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

- Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes de phosphore.

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL
6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

6.2. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

- Pour la rétention : Contenez et/ou absorbez le déversement avec un matériau inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un contenant adéquat. Ne pas faire écouler dans les égouts par arrosage ou laisser s'écouler dans les cours d'eau. Portez de l'équipement de protection personnelle (EPP) approprié.
- Procédés de nettoyage : Pélletez le matériau et placez le dans un contenant de disposition.

6.3. RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Voir la section 8 pour des conseils supplémentaires sur l'équipement de protection, et la section 13 pour plus de conseils sur l'élimination.

RUBRIQUE 7: MANUTENTION ET STOCKAGE
7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. N'avez pas le produit. Manipuler et ouvrir les contenants avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Mesures d'hygiène : Lessivez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Lavez les mains avant de manger, boire ou fumer.

7.2. CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles.

7.3. UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S)

Non disponible.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Alcools en C6-12 éthoxylés et propoxylés (68937-66-6)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
IDLH	Non applicable
NIOSH	Non applicable

Alcools en C6-10 éthoxylés et propoxylés (68987-81-5)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
IDLH	Non applicable
NIOSH	Non applicable

Glutarate de diméthyle (1119-40-0)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
IDLH	Non applicable
NIOSH	Non applicable

Succinate de diméthyle (106-65-0)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
IDLH	Non applicable
NIOSH	Non applicable

2-Amino-2-méthylpropanol (124-68-5)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable

2-Amino-2-méthylpropanol (124-68-5)	
IDLH	Non applicable
NIOSH	Non applicable

2-Hydroxynaphtalène-1-carbaldéhyde-[(2-hydroxy-1-naphtyl)méthylène]hydrazone (2387-03-3)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
IDLH	Non applicable
NIOSH	Non applicable

Dimères d'acides gras en CAA insaturés, polymérisés avec l'éthylènediamine et des acides gras de tallöl (68139-80-0)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
IDLH	Non applicable
NIOSH	Non applicable

Propanol, 2-(méthylamino)-2-méthyle- (27646-80-6)	
ACGIH	Non applicable
OSHA	Non applicable
IDLH	Non applicable
NIOSH	Non applicable

8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

Contrôles techniques appropriés	: Aérer/ventiler les lieux pour garder l'exposition aux niveaux de poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc., en dessous des limites permises.
Protection des mains	: Portez des gants en nitrile ou autres gants protecteurs résistant aux produits chimiques.
Protection oculaire	: Porter un appareil de protection des yeux.
Protection de la peau et du corps	: Portez des manches, manteaux et tabliers jetables Tyvek ou une autre protection vestimentaire adéquate qui peuvent être utilisés afin de limiter l'exposition.
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Maintient les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.
Autres informations	: Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

État physique	: Liquide
Apparence	: Huileux
Couleur	: Brun
Odeur	: Aucune donnée disponible
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 8.5 - 10
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1.075
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV : 0 g/l

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. RÉACTIVITÉ

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Stable sous des conditions d'entreposage normales.

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Matières oxydantes, agents réducteurs.

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter: des oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Non classé.

14A Redi-Bath	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 20 mg/l/4h

Glutarate de diméthyle (1119-40-0)	
DL50 orale rat	8191 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 5.6 mg/l/4h

Succinate de diméthyle (106-65-0)	
DL50 orale rat	> 5 g/kg
DL50 cutanée lapin	> 5 g/kg

2-Amino-2-méthylpropanol (124-68-5)	
DL50 orale rat	2900 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015.

Toxicité pour la reproduction	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée. Les symptômes peuvent inclure rougeur, oedème, assèchement, déshuillement et gerçure de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif si avalé. Peut causer un malaise gastro-intestinal, de la nausée ou des vomissements.

RUBRIQUE 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ

Ecologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

14A Redi-Bath	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

14A Redi-Bath	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet écologique connu causé par ce produit.

RUBRIQUE 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Recommandations pour l'élimination des déchets : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations au niveau local, régional, provincial et de la réglementation fédérale. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences du DOT/TMD/IATA/IMDG

DOT (vrac)	: Non réglementé
DOT (non vrac)	: Non réglementé
TMD	: Non réglementé
IATA	: Non réglementé
IMDG	: Non réglementé

INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

Mesures de précautions pour le transport : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES

Tous les composants de ce produit sont inscrits, ou exclus du listage, à l'inventaire du United States Environmental Protection Agency Toxic Substances Control Act (TSCA).

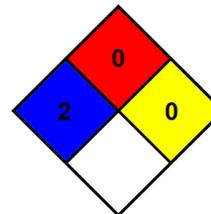
Tous les composants de ce produit sont inscrits aux ou exclus des inventaires canadiens de la LIS (Liste Intérieure des Substances) et la LES (Liste Extérieure des Substances), sauf:

Propanol, 2-(méthylamino)-2-méthyle- (n° CAS) 27646-80-6

14A Redi-Bath

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015.

Danger pour la santé NFPA : 2
 Danger d'incendie NFPA : 0
 Réactivité NFPA : 0



15.2. RÉGLEMENTATIONS DES ETATS – E.-U.

14A Redi-Bath

Réglementations nationales ou locales	Ce produit contient des produits chimiques reconnus dans l'État de Californie comme étant susceptible de causer le cancer, des anomalies congénitales ou tout autre dommage au niveau de l'appareil reproducteur
---------------------------------------	--

RUBRIQUE 16: AUTRES RENSEIGNEMENTS

Date d'émission : 04/04/2016
 Date de révision : 07/12/2021
 Autres informations : Aucun(e).

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.